

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/III-07

**LANGUE ET CULTURE OCCITANES  
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON**

---

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont ainsi permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa et Lauzerte, Saint Nicolas de la Grave, Montech, Lavit et Beaumont-de-Lomagne.

Aujourd'hui, deux opérations sont en cours sur les cantons de Grisolles et Montauban.

Comme chaque fois, en pareil cas, la recherche d'une association locale est privilégiée pour l'édition et la vente des ouvrages.

S'agissant des deux cantons concernés, l'association « Loisirs et Culture de Canals » accepte d'assurer l'édition et la vente du livre de Grisolles alors que « l'Institut d'études occitanes-association Antonin Perbosc » assurerait celles de l'ouvrage sur les cantons de Montauban.

Comme pour les précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € à ces associations qui s'engageraient à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € par opération leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € à l'association « Loisirs et Culture de Canals » et à « l'Institut d'études occitanes-association Antonin Perbosc » et d'inscrire le crédit correspondant, **15 000 €**, article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde une subvention globale de 15 000 €, soit 7 500 € à l'association « Loisirs et Culture de Canals » et 7 500 € à « l'Institut d'études occitanes-association Antonin Perbosc » pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al canton » sur les cantons de Grisolles et Montauban ;
- Précise que ces associations devront s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € par opération leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,